

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Secrétariat Général  
BG/HB/MM "CR15 avril 2014"

L'An Deux Mil Quatorze, le 15 avril,  
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 9 avril 2014,  
s'est rassemblé à 20 h 00, dans la salle du Conseil,  
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Député des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER** à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Madame CORNU.

**A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER** à main levée, les scrutateurs, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Monsieur LAROCHE, Madame SOARES, Madame BOUCHERIE et Madame GUILLOUARD.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 48 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présents	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	jusqu'au dossier n°7	Mme Marie-Pierre LIMOGÉ à partir du dossier n°8
Mme Marie-Pierre LIMOGÉ	X	
M. Eric CESARI	X	
M. Daniel COURTES	X	
Mme Nicole PERNOT	X	
M. Patrick GIMONET	X	
Mme Christiane RADENAC	X	
M. Jean SPIRI	X	
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART	X	
Mme Charazed DJEBBARI	X	
M. Yves JEAN	X	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESEMAISON	X	
Mme Laetitia DEVILLARS	X	
Mme Nathalie RENAULT	X	
Mme Marion JACOB-CHAILLET		Mme Nicole PERNOT

	Présents	Procuration à
M. Hervé de COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE	X	
M. Arthur SAINT GABRIEL	X	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Martine BORAGNO	X	
Mme Solange ROSSIGNOL	X	
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	X	
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
M. Patrick BOLLI	X	
Mme Maria GARCIA	X	
M. José DO NASCIMENTO	X	
Mme Blandine POULIQUEN	X	
Mme Bouthaina SEBBATA	X	
M. François LATTOUF	X	
Mme Sybille D'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN	X	
Mme Stéphanie SOARES	X	
Mme Caroline CORNU	X	
M. Khalid AIT OMAR		M. Daniel COURTES
M. Pierre LAROCHE	X	
Mme Diane ZEITOUN		Mme Aurélie TAQUILLAIN
M. Jean-André LASSERRE	X	
Mme Corinne LEROY-BUREL	X	
Mme Joëlle PARIS	à partir du dossier n°2	Mme Cécile BOUCHERIE jusqu'au dossier n°1
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT	X	
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU		M. Richard CROCHE
Mme Dominique GUILLOUARD	X	
M. Arash DERAMBARSH	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	48
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	05
Conseillers municipaux absents, non représentés :	00

-----

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE que, par délégation du conseil municipal, le Maire est chargé pour la durée de son mandat :**

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**FIXE** les limites prévues par certains paragraphes comme suit :

3° : ces opérations se feront dans la limite des montants d'emprunts inscrits au budget ; les décisions porteront les mentions suivantes : l'origine des fonds, le montant à placer, la matière du produit souscrit, la durée ou l'échéance maximale du placement. Il sera également possible de conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et de procéder au renouvellement de ces placements ;

4° : toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 1 000 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et, s'agissant des marchés de travaux, dont le montant est inférieur au seuil des marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées et

fixé par décret conformément à l'article 26 du code des marchés publics (5 186 000 € H.T. à ce jour), ainsi que toute décision concernant les avenants relatifs à ces marchés et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

15° : l'exercice du droit de préemption se fera sans conditions particulières ;

16° : la délégation est valable pour l'ensemble du contentieux de la Ville, notamment pour la constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation ;

17° : le règlement des conséquences dommageables s'effectuera jusqu'à 4 600 €.

***Délibération adoptée par 44 pour, 9 abstentions***

-----  
**PROCEDE** à la désignation de ses délégués au sein de certains organismes. En conséquence, sont déclarés élus à la suite de scrutins auxquels il est procédé dans les conditions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales :

1 – à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

Monsieur Patrick BOLLI, Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Aurélie TAQUILLAIN, Madame Blandine POULIQUEN, Monsieur Stéphane FICHANT, Monsieur Patrick GIMONET, Monsieur Guy RAYER, Monsieur Alban THOMAS et Monsieur Arash DERAMBARSH.

➤ en qualité de représentants des associations locales :

le représentant de l'association Les Familiers (Madame SORDET).

le représentant de l'association Familles et Consommateurs de Courbevoie La Défense (Madame BENAROS).

du délégué local de la Prévention Routière (Monsieur SULTANA).

2 - à la commission d'appel d'offres :

- Titulaires : Monsieur Guy RAYER, Monsieur Eric CESARI, Madame Marie-Pierre LIMOGÉ, Monsieur Pierre LAROCHE et Monsieur Alban THOMAS.

- Suppléants : Monsieur Daniel COURTES, Madame Marion JACOB-CHAILLET, Monsieur Michel GEORGET, Madame Martine BORAGNO et Madame Corinne LEROY-BUREL.

3 – à la commission de délégation de service public :

- Titulaires : Madame Aurélie TAQUILLAIN, Monsieur François LATTOUF, Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Maria GARCIA et Monsieur Alban THOMAS.

- Suppléants : Madame Marion JACOB-CHAILLET, Monsieur Patrick BOLLI, Monsieur Hervé CHATELAIN, Monsieur Guy RAYER et Madame Corinne LEROY-BUREL.

4 - au jury de concours relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'axe commerçant Rue de Bezons / Avenue Marceau :

- Titulaires : Monsieur Bernard ACCART, Monsieur Guy RAYER, Madame Marie-Pierre LIMOGÉ, Monsieur Eric CESARI et Madame Corinne LEROY-BUREL.

- Suppléants : Monsieur Serge DESEMAISON, Monsieur Jean SPIRI, Madame Aurélie TAQUILLAIN, Monsieur Hervé de COMPIEGNE et Monsieur Karim LARNAOUT.

5 - au jury de concours relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Hérold :

- Titulaires : Monsieur Bernard ACCART, Monsieur Eric CESARI, Madame Marie-Pierre LIMOGÉ, Monsieur Jean SPIRI et Madame Corinne LEROY-BUREL.

- Suppléants : Monsieur Stéphane FICHANT, Monsieur Daniel COURTES, Madame Nicole PERNOT, Monsieur Serge DESEMAISON et Monsieur Karim LARNAOUT.

6 - à la commission paritaire des marchés aux comestibles :

- Titulaires : Madame Martine BORAGNO et Monsieur Guy RAYER.
- Suppléants : Monsieur Serge DESEMAISON et Monsieur Arthur SAINT-GABRIEL.

7 – à la commission d’attribution des aides financières au titre du FISAC, outre Monsieur le Maire et l’élu délégué au commerce et à l’artisanat :

Monsieur Bernard ACCART, Monsieur Stéphane FICHANT, Monsieur Eric CESARI, Madame Charazed DJEBBARI, Madame Catherine ECRAN, Monsieur Serge DESEMAISON, Madame Marie-Pierre LIMOGES, Monsieur Jean-Michel HU YANG et Monsieur Patrick BOLLI

8 – au conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) :

Monsieur Serge DESEMAISON.

9 – au conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale :

Madame Maria GARCIA, Madame Aurélie TAQUILLAIN, Madame Solange ROSSIGNOL, Madame Christiane RADENAC, Madame Nicole PERNOT, Monsieur Jean SPIRI, Monsieur Jean-Philippe ELIE et Madame Joëlle PARIS.

10 – au conseil d’administration de Vacances Animation Loisirs de Courbevoie – VAL Courbevoie :

Madame Sandrine LOCQUENEUX, Monsieur Patrick GIMONET, Monsieur Stéphane FICHANT, Monsieur Jean SPIRI, Madame Laëtitia DEVILLARS, Madame Marion JACOB-CHAILLET, Madame Joëlle PARIS et Monsieur Jean-Philippe ELIE.

11 -**FIXE** à six le nombre des membres du conseil d’administration de l’Office Public de l’Habitat ayant voix délibérative et **ELIT** pour siéger au conseil d’administration de l’Office Public de l’Habitat :

- en qualité de délégués du Conseil :  
Madame Christiane RADENAC, Madame Nicole PERNOT, Madame Christine FRANCOZ, Monsieur Daniel COURTES, Madame Marie-Pierre LIMOGES et Monsieur Karim LARNAOUT.
- en qualité de personnalités qualifiées en matière d’urbanisme, de logement, d’environnement et de financement de ces politiques, ou en matière sociale :  
Monsieur BAUME, Madame TOP, Monsieur LEBLOND, Monsieur DELVOYE (CDC) et Madame RABY.
- en qualité d’élus d’une collectivité territoriale du ressort de compétence de l’Office, autre que celle de rattachement :  
Monsieur KAROUTCHI et Monsieur REVILLON
- en qualité de représentant d’associations dont l’un des objets est l’insertion ou le logement des personnes défavorisées qui ont été préalablement agréées, dans les conditions prévues à l’article R. 441-9-1 du code de la construction et de l’habitation :  
Madame DUPERRAY, Vice-Présidente PACT ARIM.

12 - au comité de la Caisse des Ecoles :

Madame Martine BORAGNO, Madame Sandrine LOCQUENEUX, Monsieur Stéphane FICHANT, Madame Marion JACOB-CHAILLET, Madame Catherine ECRAN, Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Laëtitia DEVILLARS, Monsieur Reynald MONGIN, Madame Aurélie TAQUILLAIN, Monsieur Jean SPIRI et Madame Sybille d’ALIGNY.

13 - au Comité du Syndicat Mixte de Chauffage Urbain de la région de La Défense (SICUDEF) :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Monsieur Bernard ACCART et Monsieur Yves JEAN.

14 – au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) :

- Titulaire : Monsieur Eric CESARI.
- Suppléant : Monsieur Pierre LAROCHE.

15 – au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

- Titulaire : Monsieur Jacques KOSSOWSKI.
- Suppléante : Madame Marie-Pierre LIMOGÉ.

16 - Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) :

- Titulaire : Monsieur Jacques KOSSOWSKI.
- Suppléante : Madame Marie-Pierre LIMOGÉ.

17 – au Comité du Syndicat Mixte Autolib'Métropole :

- Titulaire : Monsieur Bernard ACCART.
- Suppléant : Monsieur Patrick BOLLI.

18 – au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) :

Monsieur Eric CESARI.

19 – au Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris :

Monsieur Eric CESARI.

20 – au conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Courbevoie – Neuilly-sur-Seine – Puteaux :

Monsieur Eric CESARI.

21 – au Groupement d'Intérêt Public "Centre de santé dentaire de Courbevoie" :

Madame Nicole PERNOT et Monsieur Patrick GIMONET.

22 – au Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises Rives de Seine" :

Madame Charazed DJEBBARI.

23 – au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F. des Hauts-de-Seine-Nanterre) :

Monsieur Serge DESEMAISON.

24 - au Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne :

Madame Nathalie RENAULT.

25 – comme Correspondant Défense en charge des questions de Défense à Courbevoie :

Monsieur Serge DESEMAISON.

26 – comme Correspondant Sécurité Routière, en charge des questions de sécurité routière à Courbevoie :

Monsieur Serge DESEMAISON.

27 – au conseil d'administration du Centre Culturel :

Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Catherine MORELLE, Monsieur Yves JEAN, Madame Stéphanie SOARES, Madame Laëtitia DEVILLARS, Madame Catherine ECRAN et Monsieur Hervé CHATELAIN.

28 – à l'assemblée générale et au conseil d'administration de "Partenaires pour l'emploi – Mission locale Rives de Seine" :

Madame Charazed DJEBBARI, Madame Catherine ECRAN, Monsieur Guy RAYER et Madame Christiane RADENAC.

29 – à l'association ARCHIPEL :

Madame Nicole PERNOT, Madame Maria GARCIA et Monsieur François LATTOUF.

30 – à l'association "Plante et Cité" :

Monsieur Bernard ACCART.

31 - au sein des associations "Club des Genêts d'Or", "Club des Saisons", "Club Joie de Vivre", "Club Art de Vivre", "Club Schweitzer" :

- Titulaire : Madame Nicole PERNOT.
- Suppléante : Madame Sybille d'ALIGNY.

32 - au conseil d'administration de l'association "Courbevoie Gym'Rythmique" :

Monsieur Daniel COURTES et Monsieur Khalid AIT OMAR

33 - au conseil d'administration de l'Ensemble à Plectre des Hauts-de-Seine :

Monsieur Yves JEAN.

34 - à la Fédération des Espaces Santé Jeunes :

Monsieur Jean SPIRI.

35 - conseil de concertation du Foyer Soundiata-Coalia sis 111/115, rue des Fauvelles :

Monsieur Serge DESEMAISON.

36 - l'association "NATUREPARIF" :

Monsieur Bernard ACCART.

37 – au conseil d'administration de l'école Montalembert :

Monsieur Hervé de COMPIEGNE.

38 – au conseil d'administration commun des écoles Sainte-Geneviève et Saint-Pierre – Saint-Paul :

Monsieur Hervé de COMPIEGNE.

39 – au conseil d'administration du collège Alfred de Vigny :

- Titulaires : Monsieur Serge DESESMAISON et Monsieur Jean SPIRI.
- Suppléants : Madame Laëtitia DEVILLARS et Monsieur Reynald MONGIN.

40 - conseil d'administration du collège des Bruyères :

- Titulaires : Madame Sandrine LOCQUENEUX, Monsieur Serge DESESMAISON et Monsieur Jean SPIRI.
- Suppléantes : Madame Laëtitia DEVILLARS, Madame Marie-Pierre LIMOGÉ et Mme Sybille d'ALIGNY.

41 – au conseil d'administration du collège des Renardières :

- Titulaires : Monsieur Eric CESARI et Monsieur Jean SPIRI.
- Suppléantes : Madame Charazed DJEBBARI et Madame Aurélie TAQUILLAIN.

42 – conseil d'administration du collège Pampidou :

- Titulaires : Monsieur Serge DESESMAISON, Madame Catherine ECRAN et Monsieur Jean SPIRI.
- Suppléants : Madame Laëtitia DEVILLARS, Monsieur Reynald MONGIN et Monsieur Yves JEAN.

43 - au conseil d'administration du collège Georges Seurat :

- Titulaires : Monsieur Jean SPIRI et Madame Marion JACOB-CHAILLET.
- Suppléantes : Madame Charazed DJEBBARI et Mme Marie-Pierre LIMOGÉ.

44 - conseil d'administration du lycée Lucie Aubrac :

- Titulaires : Monsieur Serge DESESMAISON, Monsieur Jean SPIRI et Madame Marie-Pierre LIMOGÉ.
- Suppléants : Monsieur Reynald MONGIN, Madame Laëtitia DEVILLARS et Madame Aurélie TAQUILLAIN.

45 - conseil d'administration du lycée Paul Painlevé :

- Titulaires : Madame Martine BORAGNO, Monsieur Serge DESESMAISON et Monsieur Jean SPIRI.
- Suppléants : Monsieur Reynald MONGIN, Madame Catherine ECRAN et Monsieur Arthur SAINT-GABRIEL.

46 - conseil d'administration du lycée Paul Lapie :

- Titulaires : Monsieur Jean SPIRI, Madame Charazed DJEBBARI et Madame Catherine MORELLE.
- Suppléants : Monsieur Pierre LAROCHE, Monsieur Serge DESESMAISON et Madame Laëtitia DEVILLARS.

47 – à l'assemblée générale de la SEMCODAN :

Monsieur Guy RAYER.

-----



**APPROUVE** le périmètre des quartiers "Faubourg de l'Arche", "Gambetta", "Cœur de Ville" et "Bécon" (cf. annexe n°1).

**Délibération adoptée par 46 pour, 7 abstentions**

-----  
**DELEGUE** à Monsieur le Maire la compétence de saisine de la Commission des services publics locaux lorsque cette commission doit rendre un avis sur un projet de délégation de service public.

**Délibération adoptée par 53 pour**

-----  
**DELEGUE** à Monsieur le Maire les compétences afférentes à l'ensemble des opérations préalables à la présentation des dossiers à la Commission d'Appel d'Offres.

**Délibération adoptée par 53 pour**

-----  
**ACCORDE** le bénéfice de la protection fonctionnelle dans les affaires engagées par Monsieur le Maire, Jacques KOSSOWSKI (dépôts de plaintes avec constitution de partie civile). **PREND EN CHARGE** sur le budget communal des frais d'avocat et de justice pouvant être exposés par Monsieur le Maire pour ces actions ou tout autre à venir dans le cadre des procédures suscitées.

**Délibération adoptée par 45 pour, 7 contre, 1 abstention**

-----  
**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

**Pas de vote**

-----  
**ATTRIBUE** les acomptes au titre de l'année 2014 selon le tableau (cf. annexe n°2). **PRECISE** que les avances attribuées, dont le versement pourra être échelonné, seront déduites des sommes allouées pour l'année 2014. **AUTORISE** Monsieur GIMONET, Adjoint au Maire délégué aux finances, à signer tous les documents relatifs à ces attributions.

**Délibération adoptée par 53 pour**

**Sauf pour les acomptes aux associations suivantes :**

- **Ne participent ni au débat ni au vote pour les associations suivantes :**
- **Archipel : Monsieur le Maire – Madame PERNOT**
- **Kodokan club de Courbevoie : Monsieur COURTES – Monsieur FICHANT**

▪ **Subvention à l'association Société Courbevoisienne de tir :**

**Votes pour : 51**  
**Votes contre : 02**  
**Abstention : 00**

-----  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de maintenance multitechnique et de services des bâtiments de la Cité des Loisirs (Colombes + Festif) et de l'espace Jean-Pierre Rives, ainsi que tous les documents en découlant.

**Délibération adoptée par 53 pour**

**APPROUVE** la convention à signer avec la ville de Paris relative au dépôt au musée Roybet Fould d'une peinture de Consuelo Fould intitulée "Sur les ailes du rêve". **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférent.

*Délibération adoptée par 53 pour*

-----

**APPROUVE** l'organisation de conférences par le musée Roybet Fould. **FIXE** le montant des défraiements des conférenciers à hauteur de 200 euros pour les conférenciers habitant sur l'Ile-de-France et 250 euros pour les conférenciers hors Ile-de-France. **AUTORISE** le défraiement des conférenciers et Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

*Délibération adoptée par 53 pour*

-----

**APPROUVE** la publication par le musée Roybet Fould de catalogues, ouvrages scientifiques ou livrets d'accompagnement à la visite. **FIXE** le prix de vente à 12,00 € TTC pour les particuliers et à 10,00 € pour les structures commerciales de l'exposition "Femmes et artistes au XIX<sup>ème</sup> siècle à travers les collections du musée Roybet Fould". **AUTORISE** la mise en régie municipale des publications du musée Roybet Fould, la mise en régie de 700 catalogues au musée Roybet Fould et de 300 exemplaires hors régie de l'exposition "Femmes et artistes au XIX<sup>ème</sup> siècle à travers les collections du musée Roybet Fould" et Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

*Délibération adoptée par 53 pour*

-----

Avec effet du 29 mars 2014, pour le Maire, date de sa réélection, et avec effet de la date à laquelle leur délégation a revêtu un caractère exécutoire pour les adjoints au Maire,

**FIXE** à :

- 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux maximum de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Maire ;
- 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux maximum de l'indemnité à verser aux adjoints au maire pour l'exercice de leurs fonctions.

**DECIDE** qu'il sera fait application de la majoration de 15 % prévue pour le calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints des communes chefs-lieux de canton par les articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du code général des collectivités territoriales. **PREND ACTE** qu'en sa qualité de Député des Hauts-de-Seine, le Maire a choisi de faire porter l'écrêtement sur son indemnité de fonction de Maire. **APPROUVE** les tableaux détaillant les indemnités allouées au Maire et aux adjoints au Maire (cf. annexes n°3 et n° 4).

*Délibération adoptée par 46 pour, 7 abstentions*

-----

**DECIDE** que les élus du conseil municipal auront la possibilité d'effectuer des formations dans les domaines de compétences qui relèvent des délégations existantes à Courbevoie, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres formations de leur choix, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions électives et qu'elles sont dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. **DECIDE** que les frais de déplacement occasionnés par ces formations seront pris en charge dans les mêmes conditions que les dispositions qui régissent le personnel municipal. **PRECISE** que le budget annuel consacré à ces actions de formation ne pourra excéder 20 % du montant total des indemnités de fonctions allouées aux élus. **ACTE** la compensation de la perte éventuelle de salaire, justifiée par l'élu concerné et plafonnées à l'équivalent de 18 fois 8 heures, à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance, par élu pour la durée du mandat.

*Délibération adoptée par 53 pour*

-----

**ENTEND** les questions orales posées relatives à :

- les dysfonctionnements informatiques concernant les inscriptions aux activités loisirs,
- le plan vélo national,
- la composition et la fréquence des réunions relatives à la commission d'attribution des places en crèches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h14 le 16 avril 2014.

Annexes :

- Plan du périmètre des quartiers "Faubourg de l'Arche", "Gambetta", "Cœur de Ville" et "Bécon" (*annexe n°1*)
- Tableau des acomptes au titre de l'année 2014 (*annexe n°2*)
- Tableaux des indemnités de fonction du Maire et des adjoints au Maire (*annexes n° 3 et n° 4*)